

être des ministres fédéraux, siégeant à la Chambre des communes, à qui les députés pourraient poser des questions et qui seraient élus par le peuple.

C'est ce que je pense, car j'estime qu'un organisme de planification doit être plus qu'un simple groupe consultatif qui formule des recommandations. A mon sens, il doit préparer des projets à soumettre au cabinet, projets qui, dans la mesure où ils mettent en cause des questions fédérales, devraient être présentés au Parlement. Ainsi que le ministre l'a signalé, nous sommes en régime fédéral et l'organisation du seul secteur fédéral de notre économie nous permettrait seulement de réussir d'une façon partielle à stimuler notre économie. Nous devons donc compter sur la participation, non seulement des principaux groupes économiques, mais aussi des provinces.

Les provinces pourraient participer de bien des façons à un programme de planification économique. On pourrait instituer une conférence annuelle des premiers ministres, dotée d'un secrétariat permanent, et un ministère des relations fédérales-provinciales chargé de coordonner le travail des organismes de planification aux échelons et fédéral et provincial. On pourrait aussi établir des organismes régionaux de planification, où seraient représentés et les provinces et le gouvernement fédéral. De cette façon, l'organisme central de planification, en collaboration avec le conseil consultatif économique, pourrait élaborer des programmes devant être soumis au cabinet, le Parlement et les divers ministères intéressés étant saisis des questions qui sont du ressort fédéral, les organismes régionaux et les commissions provinciales de planification, des questions qui exigent la participation des provinces.

Pour que la planification porte fruit, il faudra d'abord—et c'est une condition absolument indispensable à mon sens—que l'Office soit directement lié au cabinet, et qu'on y nomme un ministre qui soit comptable au cabinet et à la Chambre des communes. Il importe au plus haut point que les principaux groupes économiques soient représentés et participent à l'élaboration des plans qu'ils devront eux-mêmes aider à mettre à exécution. Il importe aussi que les provinces, par l'entremise de conseils régionaux et d'un ministère des relations fédérales-provinciales, jouent un rôle important en ce qui concerne l'élaboration des plans, dans un pays non seulement à caractère fédéral mais encore fondé sur deux nations, deux cultures et deux langues.

Monsieur le président, on prétend parfois que la planification étouffera la liberté. Nous

croions au contraire que l'économie non dirigée est le carcan de la liberté. Dans une économie non dirigée, les principales décisions ne sont pas l'œuvre du citoyen moyen ni de ses représentants au Parlement. Elles sont l'œuvre de groupes d'hommes relativement peu nombreux qui font partie des conseils d'administration de quelques grandes sociétés et institutions financières. En général, les Canadiens n'ont pas voix au chapitre pour ce qui est du fonctionnement ou du rendement de leur économie. Tout se passe indépendamment de la volonté du citoyen moyen.

Si les gens avaient la liberté de choisir, ils voudraient, je pense, que nos ressources financières, naturelles et humaines, soient réparties de façon à élever notre niveau de vie. A mon avis, ils voudraient investir bien davantage dans les domaines de l'éducation, des soins médicaux, de l'habitation, et des autres entreprises opportunes au point de vue social. J'ose croire qu'ils verraient d'un œil bien moins favorable certains des placements fantastiques que nous consacrons à l'heure actuelle pour annoncer les savons, les désodorisants, les ailettes sur les autos et les dentifrices striées.

Je suis d'avis que nous, qui composons le Parlement canadien, nous illusionnons si nous croyons pouvoir mieux diriger notre économie sans que l'État intervienne dans la répartition de nos ressources financières et matérielles. A l'heure actuelle, notre régime économique est ainsi fait que les principales décisions intéressantes l'économie doivent être prises au jour le jour. Ces décisions peuvent être arrêtées sur le marché par le libre jeu des forces économiques. Cela signifie qu'elles seront l'œuvre des dirigeants de quelques importantes sociétés. Dans bien des cas, ceux qui prennent ces décisions n'habitent même pas le Canada et ils sont uniquement inspirés par les intérêts de leurs sociétés. L'autre possibilité qui s'offre à nous, c'est de laisser à un organisme de planification représentant tous les principaux groupes économiques, le soin de prendre ces décisions et de les soumettre ensuite aux représentants élus du peuple pour qu'ils les approuvent et les mettent en vigueur. A mon avis, cette deuxième formule est la seule qui puisse vraiment être adoptée par la population canadienne si la démocratie doit survivre.

Notre groupe estime que la planification économique devrait viser trois principaux objectifs. En premier lieu, elle devrait chercher à réaliser le plein emploi. Dans un pays qui a pu résoudre un si grand nombre de ses problèmes technologiques, certes, il ne devrait pas être impossible de planifier l'économie de manière qu'il y ait des emplois pour tous ceux qui sont capables de travailler et qui veulent travailler. La technologie moderne a réalisé